

80 à 98 pour cent des enfants ont signalé une forme de violence à la maison

Conseil des droits de l'Homme : rapport sur la journée des droits de l'enfant Les 20 ans de la Convention sur les droits de l'enfant : résultats et défis pour son achèvement complet ⁽¹⁾

par le CRIN ⁽²⁾

Séance du matin – Promouvoir la mise en application de la Convention au niveau international

Discours d'ouverture

Ms Navanethem Pillay, Haut Commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme a inauguré les discours d'ouverture. Elle a déclaré que bien que dans certaines parties du monde les enfants ne soient plus considérés comme étant la propriété des parents, ou des récipiendaires passifs de bienveillance, mais comme des détenteurs de droits, cette opinion n'est pas très répandue et «*il subsiste des raisons sérieuses de s'inquiéter*».

Elle a mentionné que l'étude des Nations unies sur la violence contre les enfants rapporte que 80 à 98 pour cent des enfants ont signalé une forme de violence à la maison.

«*Il est nécessaire de traduire notre engagement et notre travail sur les droits des enfants en une réalité palpable pour eux*» a-t-elle conclu.

Mr Dainius Puras, membre du Comité sur les droits de l'enfant a déclaré: «*Beaucoup trop de choses n'ont pas encore été accomplies. Beaucoup de choses restent à faire. Chaque état fait face à des défis, en particulier dans le contexte de la crise économique actuelle*».

Mr Puras a également parlé des défis auxquels le travail du Comité est confronté, notamment le retard dans les rapports à examiner et le fait qu'il n'a pas reçu de rapports excellents de certains. Il a également mentionné que, bien que la charge de travail du Comité ait augmenté, le secrétariat assistant le Comité avait en fait diminué.

Mr Philip O'Brien – directeur de Private Fundraising and Partnerships (levée de fonds privés et partenariats) de l'UNICEF à Genève a continué en argumentant que «*le partenariat est primordial*» à la réalisation des droits des enfants. Il a remarqué la charge de travail ahurissante du Comité, et l'importance du rôle du groupe des ONG pour la CDE à aider à la réalisation des droits des enfants. Il a maintenu que les partenariats public/privé s'avèrent être de plus en plus efficaces pour aborder certains des problèmes auxquels les enfants font face.

Il a également souligné l'importance de la programmation basée sur les droits plutôt qu'une approche se limitant à réaliser les besoins immédiats des enfants.

Mr O'Brien a également insisté sur le besoin des enfants à avoir accès à toute information pouvant les aider à réaliser leurs droits.

Ms Asma Jahangir, présidente du Comité de coordination des procédures spéciales, a relevé un grand nombre de mandats concernant les enfants. Il y a cependant beaucoup de duplications, a-t-elle ajouté, et les droits des enfants peuvent être adressés indirectement à travers presque tous les mandats. En tant que rapporteur spécial sur la liberté de religion, elle a notamment fait un rapport sur la problématique des enfants accusés de sorcellerie.

La bureaucratie et les violences faites aux enfants

Ms Jahangir a déclaré qu'elle attendait avec impatience la mise en fonction d'un représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) sur les violences contre les enfants, «*car nous croyons que cela aidera l'intégration de la problématique de la violence dans toutes les procédures spéciales*». Au sein du comité, ses membres ont discuté et identifié les besoins de prendre en considération les droits des enfants dans tous les domaines de leur travail. Ils ont également planifié plus de coordination avec le Comité des droits de l'enfant ainsi que plus de consultations avec les enfants eux-mêmes. Ms Jahangir a également prévu de s'étendre plus amplement sur les enfants et leur liberté de religion, en dépit du droit des parents d'offrir des conseils sur les différentes religions.

«*Nous avons tort de présumer qu'en s'attaquant à une situation de droit humain en général, nous prenons en compte les enfants*», a-t-elle conclu.

(1) *Compte rendu de la 10^{ème} séance du Conseil des droits de l'Homme consacrée aux droits de l'enfant qui s'est tenue le mercredi 11 mars 2009*

(2) www.crin.org

(3) *Pour en savoir plus à propos de la Révision Périodique Universelle (RPU)* www.crin.org/francais/UPR.asp

La mise en fonction d'un représentant spécial du Secrétaire général

Les droits de l'enfant et l'examen périodique universel

Mr. Alan Kikuchi-White, du groupe des ONG pour la Convention sur les droits de l'enfant, a parlé du rôle de l'examen périodique universel⁽³⁾ dans la promotion des droits de l'enfant. Il a déclaré «*qu'il reste beaucoup à faire, par les intervenants et le Conseil pour assurer que les questions sur certains ensembles de droits négligés, tels que par exemple les droits civils et les libertés, l'environnement familial et les soins alternatifs, ainsi que, non le moindre, la participation des enfants dans tous les domaines de la vie sociale soient représentés de manière adéquate pendant la procédure d'examen*».

Il s'est également attardé à attirer l'attention sur l'évolution d'un «*langage de recommandations*» plus clair et plus explicite lors d'un dialogue interactif. «*Alors que nous pouvons révéler la nature imprécise de certaines recommandations, il faut noter les cas où d'importantes questions et observations sur les droits de l'enfant soulevées lors d'anciens dialogues n'ont pas été incorporées dans les recommandations listées, simplement dû au langage utilisé*» a-t-il déclaré.

L'opinion européenne

Ms Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe a demandé: «*Quel chemin avons-nous parcouru et combien de promesses avons nous tenues ?*» Elle a ajouté que «*le point de départ de notre travail est de reconnaître que les enfants ne sont pas des mini-personnes avec de mini-droits*».

Elle a déclaré que les gens vont fréquemment parler des droits des enfants, quand en réalité ils parlent des droits sur les enfants. «*J'ai la conviction que la punition corporelle envoie aux en-*

fants le message que la violence est un moyen acceptable de résoudre les conflits», a-t-elle ajouté⁽⁴⁾.

Interventions de l'Assemblée

La République tchèque a déclaré qu'élever les réserves pouvaient avoir un effet significatif sur la réalisation des droits de l'enfant.

Son délégué a dit que l'UE était engagée à intégrer les droits de l'enfant dans tous les aspects de son travail interne et externe. Il a demandé au panel: est-il possible d'évaluer dès maintenant la manière dont les mécanismes de la CDE traitent des droits de l'enfant dans leurs mandats ? Quels sont les solutions concrètes proposées par le Comité au-delà de 2010 pour sortir des situations difficiles de retards accumulés ou de délais de rapport ?

Finalement, il a aussi demandé pourquoi il y avait un retard dans la nomination du RSSG sur la violence et a demandé à recevoir une mise à jour de la procédure.

Le délégué du Chili a également rapporté que GRULAG (groupe des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes) était également très inquiet qu'il n'y ait toujours pas eu de désignation d'un RSSG et que peu d'information sur la procédure de nomination soit disponible. Il en est venu à demander ce que les panelistes pensent être les principales lacunes du système de l'ONU en ce qui concerne la gestion des droits de l'enfant, ce qu'il en est des recommandations de l'EPU ainsi que comment assurer l'adoption de meilleures recommandations.

La Slovaquie a déploré le manque de procédures de communications pour la Convention sur les droits de l'enfant. Son délégué a dit que même là où des remèdes nationaux existent, son pays est convaincu qu'une procédure internatio-

nale pourrait amener des améliorations dans la réalisation des droits de l'enfant. Le médiateur polonais pour les enfants a ajouté que le Comité devrait être en mesure d'examiner les plaintes d'individus qui prétendent être les victimes de violation de droits de l'enfant. Le Comité n'est que le traité sans une procédure de ce genre. «*Si nous voulons traiter les droits de nos enfants sérieusement, cela devrait être créé dans un futur proche*», a-t-il conclu.

Un représentant de la Commission des droits de l'homme des Philippines a déclaré être inquiet que la crise économique mondiale force les gouvernements à adopter des programmes austères. «*Nous espérons que les gouvernements continueront leurs programmes pour les enfants, s'ils ne décident pas de les augmenter*» a-t-elle déclaré. Elle a également préconisé que ASEAN (l'association des États d'Asie du sud-est) crée une commission sur les femmes et les enfants et a déclaré qu'elle soutenait la procédure de plainte/communication de la CDE ainsi que la prompt nomination d'un RSSG sur la violence.

Une déclaration faite par l'alliance Save the Children a fait remarquer que cela fait deux ans que les conclusions de l'étude de l'ONU sur la violence contre les enfants ont été rendues et qu'un RSSG n'a toujours pas été élu. «*Cela provoque une perte d'élan injustifiable pour les actions rapides*», a-t-il insisté.

Le besoin urgent d'une procédure de plainte/communication pour la Convention sur les droits de l'enfant a été souligné par le groupe des ONG du groupe de travail sur les mécanismes de plaintes de la CDE. Il disait que: «*Les enfants ne devraient pas avoir à attendre plus longtemps cet élément nécessaire à la promotion et à la sauvegarde de leurs droits*». Lire ici la déclaration en entier.

(4) Pour son rapport complet (mais en Anglais), voir : www.crin.org/docs/FileManager/ms.maud_de_boerbuquicchio.pdf

Réactions

Mr Danius Puras a répondu à certaines des questions posées. Il a dit que des solutions à long terme visant à aborder la charge de travail du Comité étaient nécessaires, ainsi que l'addition d'une deuxième chambre. Il a déclaré que plus de coordination entre toutes les parties était nécessaire pour assurer une meilleure mise en application. En ce qui concerne la procédure de plainte/communication, il a confirmé le fait que le Comité soutient sa création.

Mr O'Brien a dit que l'état de la réforme nationale était un domaine important auquel se consacrer dans les prochaines années.

Mr Kickuchi-White a mis le doigt sur deux catégories de droits négligées et n'étant pas considérées comme significatives pour le procédé de l'EPU. C'est pourquoi il a suggéré que les droits civils et libertés pourraient être un sujet de discussion adéquat pour l'année prochaine.

Il a également noté les lacunes dans la protection des enfants en matière de soins alternatifs et le manque de participation des enfants au Conseil des droits de l'homme.

Il a ajouté que la procédure de plainte/communication de la CDE pourrait compléter la structure institutionnelle existante pour s'atteler à une réalisation totale des droits des enfants.

Ms Maud de Boer-Buquicchio a dit que les origines du manque de succès dans ce domaine résultaient du fait que la plupart des gens ne reconnaissent pas les enfants comme des personnes détentrices de droits. Elle a ajouté qu'il y avait un besoin de stratégies réelles pour les droits de l'enfant au niveau national, c'est-à-dire des nouvelles politiques ainsi que des nouvelles lois, et qu'il fallait une bonne coordination entre les différents mécanismes de mise en application.

Informations supplémentaires

www.crin.org/resources/infoDetail.asp?ID=20027&flag=report

Conflits armés : Le Conseil de sécurité compte élargir les critères de la «*liste de la honte*» (1)

Le Conseil de sécurité, lors d'un débat mercredi marqué par le témoignage douloureux d'une ex-enfant soldat, a reconnu l'importance d'inscrire les parties à un conflit qui commettent des meurtres et des mutilations ou «*des actes de viol et autres formes de violence sexuelle*» sur la double liste figurant en annexe des rapports du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, ajoutant qu'il prendrait des mesures «*dans les trois mois*».

«*La violence sexuelle est un crime terrible et ses auteurs doivent être punis*», a lancé l'ex-enfant soldat, Grace Akallo, dont l'intervention a été saluée, de façon exceptionnelle, par les applaudissements du Conseil de sécurité. «*Cela doit cesser*», a-t-elle ajouté.

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a demandé au Conseil de sécurité de s'inspirer des paroles de Grace Akallo. «*Vous devrez tenir compte de son courage et de sa capacité de résilience*», a-t-il dit, l'exhortant à intensifier son action en vue de mettre fin à l'impunité des auteurs de crimes sexuels. M. Ban a recommandé au Conseil d'élargir les critères pour les annexes de son rapport, afin que celles-ci puissent inclure «*les parties qui commettent des viols et d'autres violences sexuelles contre des enfants dans les conflits armés*».

Dans une déclaration présidentielle, lue à l'issue du débat au nom de tous ses membres, le Conseil de sécurité a condamné à nouveau, «*avec la même énergie, la poursuite du recrutement et de l'emploi d'enfants dans des conflits armés*», ainsi que les autres violations graves commises contre des enfants en période de conflit armé.

Le Conseil «*exige de toutes les parties concernées qu'elles mettent fin immédiatement à ce genre de pratiques et prennent des mesures spéciales pour protéger les enfants*». Il «*demande une nouvelle fois*» aux parties figurant sur les listes jointes en annexe au rapport du Secrétaire général «*d'élaborer et d'exécuter des plans d'action concrets, assortis d'échéances pour mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants*».

Le Conseil s'est dit en particulier préoccupé par «*le grand nombre de viols et autres formes de violence sexuelle commis avec une extrême brutalité contre des enfants, filles comme garçons, dans le cadre de conflits armés*».

Il déclare reconnaître «*l'importance d'insérer dans les annexes des rapports du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés les parties aux conflits armés qui commettent des meurtres et mutilations d'enfants interdits par le droit international applicable ou des actes de viol et autres formes de violence sexuelle à l'égard d'enfants qui sont interdits par le droit international applicable, dans des situations de conflit armé, et il indique qu'il entend continuer d'examiner cette question pour prendre des mesures dans les trois mois à compter de la présente date*».

Pour de plus amples informations, contacter: UN - United Nations Public Inquiries Unit GA-57, New York, NY 10017; tél: +1 212 963 4475; Fax: +1 212 963 0071; email: inquiries@un.org; web: www.un.org

(1) Extrait de la lettre d'information du CRIN. Pour y souscrire : <http://www.crin.org/email/subscribe.asp>